

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 42

À la première phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« une »,

insérer les mots :

« carte portant la mention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel